

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 27 juin 2023, il sera procédé à une enquête publique et une enquête parcellaire préalables aux déclarations d'utilité publique de dérivation d'un cours d'eau non domanial et des périmètres de protection de captages d'eau potable à instaurer autour des réserves d'eau des carrières de Minez Cluon, des forages F5 et F8 et du puits P1 du Moulin de Conveau, de la prise d'eau du Pont-Saint-Yves dans l'Ellé et de la prise d'eau de Loc'h ar Vran dans le Goaranvec sur le territoire des communes de Glomel, Gourin, Langonnet, Plouray et Tréogan.

Le responsable du projet est Monsieur le président du syndicat mixte Eau du Morbihan – 27, rue de Luscanen - CS 72011 – 56001 Vannes Cedex. Toute information pourra être demandée auprès du représentant d'Eau du Morbihan : ☎ 02 97 47 91 39 ✉ contact@eaudumorbihan.fr

L'enquête, dont le siège est fixé à la mairie de Gourin, se déroulera pendant une période de 19 jours consécutifs du **lundi 11 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 29 septembre 2023 à 17h00 inclus.**

Le commission d'enquête sera composée de M. Jean-Luc ESCANDE, président, M. Bernard BOULIC, membre titulaire, et Mme Béatrice VITTOZ, membre titulaire.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, pendant la durée de celle-ci : sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan www.morbihan.gouv.fr et les Côtes d'Armor www.cotes-darmor.gouv.fr, sur le site internet d'Eau du Morbihan : www.eaudumorbihan.fr, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/4731, sur les sites internet des communes de Glomel : www.glomel.fr, Gourin : www.gourin.bzh, Langonnet : langonnet.bzh, Plouray : www.plouray.bzh et Tréogan : www.treogan.bzh.

Le dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête en mairie aux jours et heures suivants : Glomel (2 rue de Rostrenen) du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 08h45 à 12h00, Gourin (24 rue Jacques Rodallec) du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00, Langonnet (1 place Morvan) les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et les mercredi et samedi de 08h30 à 12h00, Plouray (9 rue de l'Ellé) du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00 et Tréogan (Le Bourg) les lundi et mercredi de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront formuler des observations par écrit sur les registres ouverts en mairie de Glomel, Gourin, Langonnet, Plouray et Tréogan aux jours et heures mentionnés ci-dessus, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/4731, à l'adresse électronique enquete-publique-4731@registre-dematerialise.fr, par courrier postal à l'attention du président de la commission d'enquête en mairie de Gourin – 24 rue Jacques Rodallec – 56110. Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les membres de la commission d'enquête recevront les observations du public en mairie de :

- Glomel les vendredi 15 septembre 2023 de 14h00 à 17h00, mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00, vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- Gourin les lundi 11 septembre 2023 de 09h00 à 12h00, vendredi 15 septembre 2023 de 14h00 à 17h00, lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00, vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- Langonnet les lundi 11 septembre 2023 de 09h00 à 12h00, vendredi 15 septembre 2023 de 14h00 à 17h00, lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- Plouray les lundi 11 septembre 2023 de 09h00 à 12h00, mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00, vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- Tréogan les mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00, lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Une copie du rapport et des conclusions du président de la commission d'enquête sera disponible en préfectures du Morbihan, en mairies de Glomel, Gourin, Langonnet, Plouray et Tréogan, sur le site internet de ces communes, sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan www.morbihan.gouv.fr et dans les Côtes d'Armor www.cotes-darmor.gouv.fr, et sur le site internet d'Eau du Morbihan : www.eaudumorbihan.fr